



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE
HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/
CLUB FFV N°33007



RÉGATE LA SOLITAIRE 2016

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de l'épreuve : « **LA Solitaire** » 2016 - Grade : **5 C**

Date complète : **Dimanche 22 Mai 2016**

Lieu : **Garonne, Estuaire de la Gironde et Dordogne**

Autorité Organisatrice : **Club Nautique Bourquais**

1. REGLES. La régata sera régie par :

1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV) 2013-2016

1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire.

1.3 les règlements Fédéraux.

1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.

1.5 Les règles Osiris Habitable 2013, le règlement du Championnat de l'Estuaire de la Gironde, le présent Avis de course, les Instructions de Course et leurs annexes.

1.6 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux habitables des classes A,B,C,D,E,F,G,L et R du Osiris Habitable.

groupe 1 : classes A, B, C, D de 6.5 à 13.5

groupe 3 : classes C et D de 14 à 21

groupe 4 : classes R1, R2, L et R3, R4 jusqu'à 22.5

groupe 5 : classes D à partir de 21.5 ; E, F, G, et R3, R4 à partir de 23

3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire ci-joint le jour de la régate ou en renvoyant ce bulletin d'inscription si possible avant le Vendredi 20 Mai 2016 19h à :secretaire@bourg-voile.com.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFV 2016 portant le cachet médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

- Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

- Le certificat Osiris Habitable en cours de validité.

Des licences à la journée peuvent être délivrées sur demande à **Benoit de Maqueville** au **0614820782** ou à secretaire@bourg-voile.com **accompagnées d'un certificat médical, à demander impérativement au plus tard le Vendredi 20 Mai 2016 19h.**

3.4. Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence F.F.Voile devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER : Aucun

5. PROGRAMME :

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Dates : le dimanche 22 Mai de 8h30 à 9h00 sur le ponton à Lormont
--

5.2. Jours et heures de course :

Dimanche 22 Mai 2016 : Signal d'avertissement à 9h45 (1 à 2 courses) départ de Lormont
--

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le Dimanche 22 Mai 2016 .

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront du type « côtier », situés dans la Garonne, l'Estuaire de la Gironde et la Dordogne (voir « Annexe aux IC et Parcours »).

8. CLASSEMENTS

- Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1

- Il sera fait 2 classements distincts, un pour les solo, un pour les duos.

- Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2016.

- Catégories de classement 2016

Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.

9. PLACE AU PORT

9.1 Gratuité et suivant places disponibles.

Renseignements sur l'emplacement au port de BOURG [Yvan Grillet - 06 72 45](tel:0672453681)

36 81

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

11. COMMUNICATION RADIO

11.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11.2 Canal VHF de course 72.

12. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le dimanche à partir de 17h00 dans les locaux du CNB.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité, en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez contacter :

[Nathalie JUNIN au 0614915166](tel:0614915166) ou [Benoît de Maqueville au 0614820782](tel:0614820782)

15. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile pour ces conditions de courses.